

DREAL

Centre-Val de Loire



Rapport d'activité
2016

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DU LOGEMENT ET
DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR

| | |
|---|----|
| Le mot du directeur | 2 |
|  Transition énergétique pour la croissance verte et changement climatique..... | 3 |
|  Ressources naturelles | 5 |
|  Biodiversité et Paysages | 7 |
|  Aménagement durable du territoire | 9 |
|  Infrastructures de transports et modes de déplacements | 11 |
|  Prévention des risques anthropiques | 13 |
|  Prévention des risques naturels | 15 |
|  Connaissance et évaluation environnementale | 17 |
|  Au-delà du périmètre régional | 19 |
|  Pilotage des actions du MLHD et du MEEM en région | 21 |
|  Organisation et moyens au service de nos missions | 23 |
| Organigramme | 25 |
| La Charte d'engagements des DREAL | 26 |



La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages vise à protéger, restaurer et valoriser la biodiversité. La Secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Barbara Pompili, a signé le 28 novembre à Orléans avec le Conseil régional la déclaration commune d'engagement de la création, prévue par la loi, d'une agence régionale de la biodiversité, création à laquelle la DREAL participe activement.

Avec ce nouveau texte et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, la France se dote d'outils puissants lui permettant de contribuer efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Ces lois sont le cadre des actions conduites en 2016 par la DREAL pour le compte des préfets. Ainsi, notre mobilisation continue pour le développement des territoires à énergie positive pour la croissance verte a permis la réalisation d'actions concrètes en matière d'utilisation plus sobre de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de mobilité durable, de rénovation énergétique des bâtiments, de réduction des déchets et de transition écologique.

A cet égard, l'assemblée générale du plan bâtiment durable en octobre 2016 a été l'occasion de promouvoir des démarches ambitieuses de rénovation énergétique dans le bâtiment. Un colloque sur la mobilité intelligente a été organisé avec les partenaires de l'Observatoire Régional des Transports Centre-Val de Loire en novembre 2016.

Le développement des infrastructures de transport, pour répondre aux besoins de la population et de l'activité économique tout en intégrant les enjeux environnementaux, est resté une mission importante. Le projet autoroutier de doublement de la RN 154 a franchi une étape importante avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du 15 novembre 2016 au 10 janvier 2017.

La dimension sociale du développement durable a fait l'objet d'actions spécifiques comme le séminaire organisé en juin 2016 sur le « dossier unique » pour la demande de logement social et le colloque du 26 mai 2016 « Bâtiments accessibles : Agir ensemble ! », replaçant le handicap au cœur des politiques de l'État.

Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des Transports, a assisté le 8 septembre 2016 à une opération menée sur l'A10 avec les contrôleurs de la DREAL, les gendarmes et les douaniers sur l'application des règles sociales dans le secteur du transport.

L'année a toutefois été fortement marquée par les pluies diluviennes qui se sont abattues fin mai début juin et ont entraîné des crues inédites. La DREAL, en charge de l'hydrométrie et de la prévision des crues sur les principaux cours d'eau du bassin de la Loire jusqu'à la confluence avec la Vienne, ainsi que de la surveillance des ouvrages de protection, a été en première ligne pour fournir des prévisions de niveaux et de débits, et donner un avis sur le niveau de sûreté de certains ouvrages hydrauliques (digues, barrages,...). Les enseignements de cet événement exceptionnel et la poursuite des travaux de renforcement des systèmes d'endiguement autour des grandes agglomérations mobiliseront de nombreux services en 2017.

Concernant les risques technologiques, l'accent a été mis sur la finalisation de deux Plans de Protections contre les Risques Technologiques (PPRT), deux autres PPRT restent à approuver. La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des particuliers et des activités prévus dans les PPRT sera la priorité des prochaines années.

Le troisième plan régional santé environnement a fait l'objet d'une consultation du public à la fin 2016 avant d'être approuvé le 14 février 2017. Il a été présenté par la DREAL et l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au groupe Santé Environnement de l'Assemblée Nationale le 9 mars 2017.

Par ses missions, la DREAL est au cœur de nombreux enjeux auxquels est confronté notre pays : enjeu de sécurité des personnes et des biens soumis à des risques climatiques ou anthropiques, de sécurité énergétique avec une nécessité de sobriété et d'utilisation d'énergies durables, mais aussi de sécurité d'approvisionnement en eau de qualité et de préservation d'un environnement favorable à la santé et au maintien de la biodiversité.

Transition énergétique pour la croissance verte et changement climatique

Les activités de la DREAL s'inscrivent dans l'accompagnement de la transition énergétique, la modification des modes de consommation énergétique et la promotion du développement durable, le tout dans un souci d'excellence environnementale.

BILAN 2016

Énergies renouvelables

Au 31 décembre 2016, la puissance raccordée s'élevait à 974 MW (+11 %) en éolien et 217 MW (+10 %) en photovoltaïque, plaçant la région respectivement au 4^{ème} et 7^{ème} rang national. Le dossier relatif à la réalisation d'un projet de géothermie sur sondes en grande profondeur sur la commune de La Ville-aux-Clercs dans le département du Loir-et-Cher a été instruit par la DREAL.

Distribution électrique

La DREAL a instruit, pour le compte des préfets de département, 6 projets et les autorisations associées :
- 4 approbations d'ouvrages électriques de raccordement de parcs éoliens (Eure-et-Loir),
- la création de 2 postes électriques situés sur les communes de Paudy (36) et de Fondettes (37).

Énergies fossiles

La DREAL a instruit les dossiers de renouvellement des titres de concessions de deux stockages souterrains de gaz stratégiques de la région :
- celui dit de Céré-la-Ronde en Indre-et-Loire,
- celui dit de Chémery en Loir-et-Cher,
ainsi qu'une demande d'autorisation de nouveaux forages pétroliers sur le périmètre des concessions d'hydrocarbures de Châteaurenard et Saint-Firmin-des-Bois dans le Loiret.

Mise en œuvre de l'autorisation unique pour certaines installations classées

Au 31 décembre 2016, 25 dossiers de demande d'autorisation unique de parcs éoliens ont été déposés depuis le 1^{er} novembre 2015. 1 a été rejeté, 3 ont conduit à une autorisation avant le délai de 10 mois, les autres sont en cours d'instruction.

Rénovation énergétique

La deuxième assemblée générale du plan bâtiment durable régional, organisée conjointement par l'État, la Région et l'ADEME, a été l'occasion, le 18 octobre, de partager les implications de la loi de transition énergétique dans le bâtiment et d'illustrer des démarches ambitieuses de rénovation en copropriété et dans le logement social.

Un réseau régional d'ambassadeurs des matériaux biosourcés

La loi de transition énergétique pour la croissance verte incite les pouvoirs publics à promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans le bâtiment. Ces matériaux, issus de la biomasse animale ou végétale, concourent en effet au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Dans une dynamique partagée avec la Région Centre-Val de Loire et Envirobat Centre, la DREAL a poursuivi en 2016 la construction d'un réseau régional d'ambassadeurs des matériaux biosourcés. Une trentaine de structures du territoire est désormais formée pour porter information et appui aux porteurs de projets. Une cartographie des acteurs, projets et actions est mise à disposition sur le site internet d'Envirobat Centre.



Objectifs CO₂ : les transporteurs s'engagent

La DREAL s'implique fortement, en collaboration avec la délégation régionale de l'ADEME, dans le déploiement de la démarche visant à accompagner les entreprises du secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs à conduire des actions de réduction des émissions polluantes et notamment des émissions de CO₂. En 2016, 10 entreprises se sont ainsi engagées sur 3 ans dans un plan d'actions concret et personnalisé. Au total grâce à 38 entreprises, représentant 2 267 véhicules et 2 543 conducteurs, 19 500 tonnes de rejet de CO₂ sont évitées.



OBJECTIFS 2017

- Déployer les outils d'appui à l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux.
- Faciliter l'émergence et l'aboutissement des projets d'énergies renouvelables.
- Instruire les dossiers de demandes liées au transport d'électricité.
- Participer au bilan du SRCAE (Schéma régional climat air énergie), à l'élaboration du SRADDET et du Schéma régional biomasse.
- Poursuivre les actions partenariales contribuant à la croissance verte.
- Valoriser l'expérience du territoire régional dans le domaine de la transition énergétique.
- Instruire les dossiers d'autorisation unique éolien des parcs éoliens dans un délai de 10 mois.
- Lutter contre les filières illégales de gestion des déchets (traitement des véhicules hors d'usage, des déchets électroniques en fin de vie ou de stockages de déchets inertes).
- Réaliser des contrôles inopinés de la qualité des émissions atmosphériques des principaux établissements industriels.
- Contribuer à la prise en compte des spécificités du bâti régional dans les actions de rénovation énergétique du patrimoine.



Matériaux biosourcés



Méthaniseur

FOCUS

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

2016 a été marquée par la publication de très nombreux textes d'application de la loi relative à la transition énergétique, notamment :

- l'évolution du dispositif de soutien au développement des énergies renouvelables (ENR), avec la mise en place du complément de rémunération,
- les modalités d'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui va intégrer plusieurs schémas existants notamment : le schéma régional climat air énergie et le schéma régional de cohérence écologique,
- la définition des plans climat air énergie territoriaux dont l'élaboration va concerner obligatoirement plus d'une trentaine d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre,
- la facilitation des projets d'énergies renouvelables : à titre d'exemple dans le cadre de l'appel d'offres national sur les projets photovoltaïques, 48 demandes ont été traitées en 2016.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE

Chiffres clés

28 territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) au 31/12/16

* 16,8 M€ d'appui financier

* 38,5 M€ d'actions conventionnées

* 159 bénéficiaires

Ressources naturelles

La DREAL agit pour la protection des milieux aquatiques et des ressources minérales de la région Centre-Val de Loire.

BILAN 2016

État quantitatif des ressources en eau

L'année a été marquée par une recharge moyenne des nappes durant l'hiver, heureusement complétée à la faveur des fortes précipitations de fin mai début juin. L'état quantitatif des principales nappes est resté globalement satisfaisant et ce, en dépit d'un été très sec.

La DREAL a accompagné les organismes uniques de gestion collective des volumes destinés à l'irrigation de la Beauce et du bassin de la Théols jusqu'au dépôt des dossiers d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau instruits par les DDT.

Qualité des ressources en eau

Le laboratoire d'hydrobiologie a apporté son expertise aux agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour la définition des priorités de leurs prestataires préleveurs dans un contexte de crues exceptionnelles en mai et juin. Le laboratoire a poursuivi son travail de contrôle des prestataires de ces agences sur les stations de la région et du département de la Vienne. Il a également développé et mis en pratique ses compétences sur l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (plantes aquatiques visibles à l'oeil nu). Enfin, le laboratoire a accueilli les diatomistes des autres laboratoires de DREAL pour l'exercice annuel d'intercomparaison.

Continuité écologique des cours d'eau

L'année a été marquée par la rédaction du SAGE Cher aval et sa stratégie d'axe sur la gestion des ouvrages à laquelle la DREAL a contribué, ainsi que par une réflexion interservices sur l'axe Creuse.

Des échanges ont été engagés avec la DRAC pour mieux concilier enjeux écologiques et protection du patrimoine (moulins, ...).

La DREAL, sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, a par ailleurs organisé deux réunions de la commission administrative de bassin. Elle a animé des groupes de travail thématiques composés de différents services du bassin, pour accompagner la mise en œuvre des grandes priorités (gestion quantitative, continuité écologique, risque d'inondations...).

Élaboration des programmes d'actions opérationnels territorialisés

La DREAL a apporté un appui aux MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature) dans l'élaboration des programmes d'actions opérationnels territorialisés en déclinaison des programmes de mesures des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Il s'agit pour les MISEN de définir les actions de terrain qui vont permettre l'atteinte des objectifs du bon état fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Protection des captages

La liste des 81 captages prioritaires à protéger a été adossée aux SDAGE 2016-2021. L'objectif de la démarche «captages prioritaires» est d'obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau potable. Une réunion des animateurs de bassin d'alimentation de captage (BAC) au niveau régional a permis de préciser leurs attentes et sera reconduite en 2017.

Ressources minérales

L'inventaire du patrimoine géologique de la région est bien engagé. Les sites sélectionnés dans les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire (68 au total) ont fait l'objet d'une description détaillée puis d'une validation par la commission nationale du Muséum National d'Histoire Naturelle. Pour les autres départements, le travail de pré-inventaire des sites s'est poursuivi sous l'égide de la Commission régionale du patrimoine géologique et avec l'appui du BRGM.

La DREAL a réalisé 85 inspections de carrières sur les 163 de la région. 9 ont été autorisées (création, extension ou renouvellement).

Une réunion d'information réunissant 50 participants sur le risque d'exposition des travailleurs aux poussières dans les carrières a été organisée par la DREAL le 5 avril 2016.

OBJECTIFS 2017

- Obtenir l'accréditation sur le paramètre IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière) en 2017 au vu des compétences développées par le laboratoire d'hydrobiologie en 2016.
- Afficher les résultats de l'exercice annuel d'intercomparaison 2016 mené par les diatomistes des laboratoires des DREAL.
- Valoriser les données biologiques disponibles : étude des mollusques invasifs de la région ; étude de l'évolution des diatomées de la Loire entre 2010 et 2015.
- Conduire le chantier d'élaboration du schéma régional des carrières.
- Réaliser une soixantaine d'inspections sur les sites de carrières au titre des codes de l'environnement et du travail, en particulier sur le thème de l'empoussiérage.



FOCUS

Le schéma régional des carrières (SRC)

La DREAL a piloté le travail d'élaboration du SRC. Créé par la loi ALUR, il devra remplacer les schémas départementaux des carrières au plus tard le 1^{er} janvier 2020. La DREAL s'appuie sur l'Observatoire Régional des Matériaux, instance qui regroupe des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, des professionnels (carriers, utilisateurs, transporteurs), des experts et associations dans le domaine de l'environnement et des représentants d'organisations agricoles et sylvicoles. Cette instance s'est réunie à deux reprises en 2016 pour établir le calendrier d'élaboration du schéma et caler le cahier des charges des études à conduire. Les travaux vont se poursuivre en 2017 à un rythme plus soutenu au sein de groupes de travail spécifiques sur les thématiques de l'approvisionnement-transport et de l'environnement. Ce schéma devra être approuvé par le préfet de région.



Chiffres clés

- * 81 captages prioritaires protégés pour l'alimentation en eau potable
- * 199 stations de piézométrie permettant le suivi du niveau des nappes souterraines
- * 68 sites d'intérêt géologique régional



Biodiversité et paysages

La DREAL s'engage dans la protection et la gestion innovante et durable de la biodiversité et des paysages.



BILAN 2016

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifié pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et des habitats qu'il abrite. L'animation des 59 sites Natura 2000 de la région, visant à faire émerger des actions de gestion ou de restauration de la biodiversité, a été poursuivie.



Plans Nationaux d'Actions (PNA)

L'animation de plus d'une dizaine de plans s'est poursuivie. La déclinaison du PNA sur les plantes des moissons et des pollinisateurs a été lancée.

Espèces protégées

La transmission au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) des avis scientifiques portant sur les dérogations à la réglementation sur les espèces protégées, initialement émis par le Conseil National de la Protection de la Nature, a été mise en place.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La DREAL a délivré environ 8 500 documents CITES (permis d'importation, d'exportation, certificats de réexportation et/ou certificats intracommunautaires) contre 9 600 en 2015. Le nombre de dossiers complexes (circulation et vente d'animaux vivants, importation de trophées de chasse...) est en augmentation.

Préfiguration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)

La DREAL a animé un groupe de travail Région/Etat/Ecopôle/Établissements publics afin de travailler sur la préfiguration d'une ARB. Madame Barbara Pompili, Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité a signé début 2017 aux côtés du Président de région un accord d'engagement dans la réflexion sur la mise en place d'une ARB et participé à un séminaire lançant cette réflexion.



Publicité

Le groupe de travail régional (DDT, DREAL et DRAC) a décliné les 19 actions de la stratégie régionale sur la publicité extérieure 2014-2016, dont la disparition des pré-enseignes dérogatoires (panneaux indiquant la proximité d'un commerce, hôtel, etc., généralement situés en entrées de communes).

Paysages

11 demandes de travaux en sites classés ont été instruites et 99 avis formulés sur des projets d'extensions d'urbanisation, de plans locaux d'urbanisme, de carrières et de parcs éoliens.



OBJECTIFS 2017

- Poursuivre la préfiguration de l'agence régionale de la biodiversité.
- Déployer le Système d'information sur la nature et les paysages.
- Renouveler le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
- Mettre en place un groupe de travail régional sur la séquence « éviter, réduire, compenser ».
- Poursuivre la politique Natura 2000 en mobilisant le fonds FEADER 2014-2020.
- Relancer la procédure d'élaboration d'une directive paysagère de protection et de mise en valeur des vues sur la cathédrale de Chartres.
- Formaliser une stratégie régionale 2017-2019 sur la publicité extérieure avec les DDT et la DRAC.

Chiffres clés

- * 245 715 données dans la Banque de données Nature de la DREAL
- * 74 avis sur des dérogations espèces protégées émis
- * 44 sites Natura 2000 animés (sur 59 en région). 1 758 sites en France



FOCUS

CITES*

Cette convention connue encore comme la convention de Washington, entre 183 Etats, a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Les espèces classées CITES ne peuvent faire l'objet d'activités commerciales qu'avec une autorisation délivrée par la DREAL. Cela concerne les espèces, vivantes ou mortes, mais également les produits qui en sont issus.

En région Centre-Val de Loire, cette activité de délivrance d'autorisation est marquée par :

- le commerce des produits de luxe : plusieurs maroquiniers de luxe sont installés dans la région et exportent dans les boutiques du monde entier des objets (sacs, souliers, vêtements) en python ou en crocodile ; plusieurs fabricants de produits cosmétiques utilisent de l'orchidée ou du caviar,
- la présence de plusieurs réserves, parcs animaliers et de nombreux éleveurs de tortues et d'oiseaux qui ont bénéficié en 2016 d'autorisations pour le commerce des animaux, le transfert vers des parcs zoologiques dans le monde entier ou l'exposition au public.

L'année 2016 a été marquée par de profondes modifications réglementaires. Ainsi, le commerce d'ivoire brut d'éléphants et de rhinocéros est dorénavant interdit et le commerce des objets travaillés comprenant de l'ivoire fait l'objet d'un nouveau dispositif d'autorisation. Par ailleurs, tous les bois précieux de palissandre ont été classés à la CITES fin 2016. Ces bois sont utilisés notamment pour la fabrication d'instruments de musique (xylophones, cors...). Les fabricants et utilisateurs doivent dorénavant disposer d'autorisation pour la vente ou la circulation de ces instruments.

* Convention on International Trade of Endangered Species « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction »



Aménagement durable du territoire

La DREAL agit pour l'utilisation maîtrisée de l'espace, la gestion durable du territoire et la mise en œuvre du droit au logement digne et effectif pour tous.

BILAN 2016

Documents d'urbanisme

Les récentes évolutions législatives (lois ALUR, NOTRe) visent à renforcer la planification supra et inter communale. Elles visent ainsi à poursuivre la couverture du territoire en schémas de cohérence territoriale (SCoT) et à permettre la généralisation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

La DREAL accompagne l'instruction et le conseil des DDT auprès des collectivités, par une animation régionale reposant notamment sur plusieurs structures d'échanges, de mutualisation et de partages d'expériences.

Un club PLUi régional

Organisée par la DREAL et les 6 DDT de la région, la première réunion du club PLUi a réuni plus de 50 participants. Elle a permis de présenter les aspects liés à la gouvernance et à l'ingénierie.

Le Club technique régional des SCoT

La DREAL a organisé trois sessions en 2017 sur les thèmes suivants :

- schémas « environnementaux » : SRCE, SDAGE et PGRI Loire Bassin,
- mobilités, déplacements, transports,
- urbanisme commercial.



Club SCOT du 25/02/2016

Habitat et logement

La création du réseau régional Ville et Habitat

Mis en place à l'initiative de la DREAL, de l'Union sociale pour l'habitat et du centre de ressources Villes au Carré, le réseau régional rassemble les acteurs de la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux, les services de l'État, les organismes HLM et les collectivités locales. Il s'est réuni trois fois en 2016, pour échanger sur

les réformes en cours et faciliter leur appropriation en mobilisant une expertise collective et un partage d'expériences et de pratiques.

Bâtiment durable

L'accessibilité, c'est l'affaire de tous !

Le colloque « Bâtiments accessibles : Agir ensemble ! », organisé par la DREAL en mai 2016, a réuni plus de 80 participants. Les éclairages sociologiques et l'intervention de la déléguée ministérielle à l'accessibilité ont permis à chacun (collectivités, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou entreprises) de se réapproprier les fondamentaux de cette politique. Les focus thématiques de l'après-midi ont illustré concrètement les démarches de mise en accessibilité dans le logement neuf (nouvelle réglementation), le logement existant (adaptation au vieillissement ou handicap) et les Établissements recevant du public (dispositif Agenda d'accessibilité programmée).



Construction de logements : des règles à respecter

La DREAL a élaboré une plaquette d'information sur les règles de construction à l'attention des pétitionnaires de permis de construire. L'objectif est de rappeler, dans un contexte d'évolutions récentes liées aux mesures de simplification, les textes de référence pour des logements garantissant sécurité, qualité d'usage, accessibilité et performance énergétique.

Accession à la propriété : le nouveau prêt à taux zéro (PTZ)

Grâce à des conditions plus favorables pour les primo-accédants, 4 352 PTZ ont été accordés dans la région en 2016, soit plus du double de l'année précédente. Environ un tiers de ces prêts correspond à l'acquisition d'un logement existant, avec réalisation de travaux d'amélioration.

OBJECTIFS 2017

- Poursuivre l'animation régionale dans le domaine de la planification : club régional PLUi, club régional des SCoT. Ces clubs sont ouverts aux services de l'État mais aussi et surtout aux collectivités territoriales et aux praticiens de la planification.
- Poursuivre la promotion d'un urbanisme durable par l'animation du club ville durable et la campagne de labellisation Écoquartiers.
- Animer la relance du programme « Habiter Mieux », de lutte contre la précarité énergétique.
- Coordonner la réalisation du bilan 2014-2016 de l'application de l'article 55 de la loi SRU.
- Apporter un appui technique pour l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier Régional de l'État (volet stratégique).
- Mobiliser les acteurs du territoire dans l'expérimentation des bâtiments neufs à énergie positive et réduction carbone.



Chiffres clés

1 997 logements locatifs sociaux financés

1 436 logements privés rénovés grâce à Habiter Mieux

933 logements privés aménagés pour l'autonomie.

FOCUS

4^{ème} campagne de labellisation Ecoquartier

A l'occasion de la 4^{ème} campagne nationale de labellisation Écoquartier, la Ville de Saint-Jean-de-Braye a reçu une distinction pour les aménagements réalisés dans le cadre de son projet de la ZAC du Hameau qui prévoit près de 900 logements et plusieurs équipements sur les 20 hectares de son emprise.

Le label « Écoquartier » constitue un dispositif national, mis en place par le Ministère en charge du logement, mobilisant services de l'État et acteurs de l'aménagement, et dont le portage est assuré au niveau régional par la DREAL.

Il vise à accorder une reconnaissance aux aménagements opérationnels attestant d'une bonne intégration des enjeux du développement durable, soit la gouvernance, la qualité du cadre de vie, la contribution au développement territorial et à la protection de l'environnement.

Le projet de la ZAC du Hameau rejoint ainsi le quartier Monconseil de Tours, premier projet labellisé dans la région en 2014. Depuis 2013, trois autres projets en cours ont reçu la distinction « Écoquartier en chantier » (le projet Baudens à Bourges, le projet du Grand Clos à Lurais dans l'Indre, et le projet des Arpents aux Hermites en Indre-et-Loire).





Infrastructures de transports et modes de déplacements

La DREAL contribue activement au développement des infrastructures de transports et à la promotion de modes de déplacements doux. Il s'agit de répondre au mieux aux besoins de la population et de l'activité économique, tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique.



BILAN 2016

Aménagements routiers

Le service de maîtrise d'ouvrage routier s'est consacré à l'avancement des différentes opérations programmées notamment au titre du CPER 2015-2020.

Les principaux aménagements, travaux et études conduits en 2016 ont été :

- l'aménagement de l'échangeur de l'autoroute A20 à Massay (36),
- la conduite de projet d'aménagement de la RN 154,
- les travaux de la dénivellation du PN (passage à niveau) 3 bis sur la rocade de Chartres et l'aménagement du carrefour giratoire « du gué aux ânes » sur la RN 12 à Dreux, mis en service officiellement en fin d'année,
- les études détaillées relatives aux suppressions des PN d'Authueil et de Villechauve sur la RN 10,
- les études d'opportunité de la déviation de Marboué (28).



Infrastructures ferroviaires

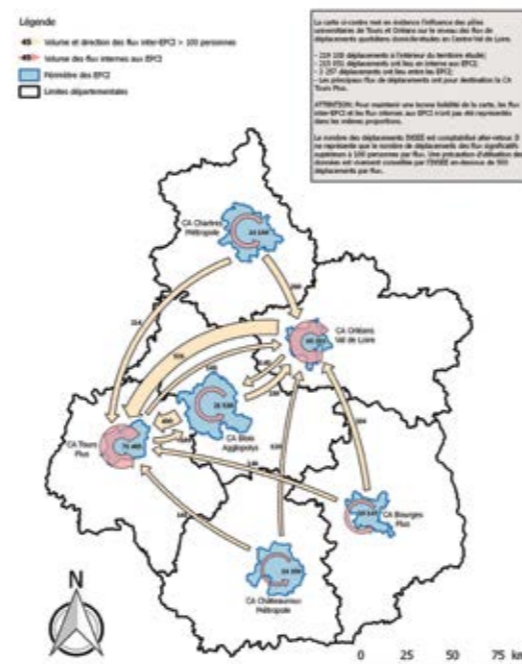
Les conventions de financement relatives à plusieurs opérations inscrites au CPER 2015-2020 ont été engagées. Les études des ré-ouvertures au trafic voyageurs de la ligne Chartres-Orléans et Orléans-Châteauneuf se sont poursuivies. La ligne Chartres-Voves a été remise en service.

Mobilité – Déplacements

L'année a été marquée par une meilleure prise en compte des déplacements dans les avis fournis par la DREAL sur les documents de planification territoriale à forts enjeux. L'objectif est d'apporter au niveau local une analyse du fonctionnement des territoires dans le cadre des notes d'enjeux établies par le niveau régional.

Les partenaires de l'Observatoire Régional des Transports (ORT) du Centre-Val de Loire ont organisé un colloque sur «la mobilité intelligente» en région Centre-Val de Loire sous le pilotage de la DREAL.

Lors de ce colloque, deux tables rondes d'information et de retours d'expériences ont été suivies de débats sur l'évolution des pratiques dans trois ateliers.



OBJECTIFS 2017

- Constituer pour le projet de la RN 154-12 le dossier en vue de l'examen préalable à la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'État.
- Réaliser les travaux de suppression du PN d'Authueil.
- Reprendre les études de l'aménagement de la RN 154 au sud de Dreux selon la commande ministérielle d'avril 2016.
- Finaliser les procédures loi sur l'eau et l'engagement de la consultation d'entreprises pour l'échangeur de Massay sur l'autoroute A20.
- Engager les études d'opportunité de phase 2 de l'opération de déviation de Marboué après validation du ministère.
- Poursuivre la réalisation des opérations ferroviaires inscrites au CPER.
- Accompagner le transfert de trois lignes de Trains d'Equilibre du Territoire vers le TER.
- Poursuivre l'animation de l'observatoire des transports en pérennisant la tenue des temps d'échanges (colloque...).
- Finaliser les études en matière de mobilité/transport en cours.
- Contribuer à la prise en compte des problématiques de déplacements-transports dans l'élaboration du SRADDET.

FOCUS

Les RN 154 et 12

Après un temps fort de concertation (2014-2015) en vue d'arrêter le fuseau soumis à l'enquête de déclaration d'utilité publique, le tracé préférentiel a été présenté au cours du comité de suivi du 8 janvier 2016, présidé par le Préfet de la région Centre-Val de Loire.

Ensuite, l'année a été celle des concertations formelles sur le projet jusqu'à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique s'est déroulée du 15 novembre 2016 au 10 janvier 2017. La commission d'enquête a rendu le 3 mars 2017 un avis favorable, assorti de deux réserves.



Chiffres clés

Projet A154-12

- * Un projet autoroutier de **100 km** sur **37** communes concernées, 2 départements et 2 régions
- * Un dossier d'enquête préalable à la Déclarations d'Utilité Publique de plus de **5 800** pages et 37 kg
- * **68** services et **93** collectivités consultés dans le cadre de la consultation interservices
- * Plus de **2 500** avis recueillis

Prévention des risques anthropiques

La DREAL veille à la maîtrise et à la réduction des risques industriels, technologiques et routiers, ainsi qu'à la sensibilisation des acteurs et de la population.

BILAN 2016

Qualité de l'air

4 épisodes de pollution de l'air par des particules fines d'une durée cumulée d'une vingtaine de jours ont marqué 2016. Le plus important a été l'épisode généralisé du 1^{er} au 8 décembre. Quelques pointes estivales de pollution de l'air à l'ozone ont concerné quelques départements de la région.

Les procédures préfectorales en cas de pic de pollution atmosphérique ont été alors appliquées.

Risques industriels

2 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de sites SEVESO ont été approuvés en 2016 portant le nombre de PPRT approuvés à 27 sur 30 au 31 décembre 2016.

1 030 inspections d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont été réalisées dont :

- 52 sur le thème de la protection contre les actes de malveillance et 18 concernant la perte d'alimentation électrique dans les sites SEVESO,

- 79 inspections de sites soupçonnés d'être illégaux : traitement des véhicules hors d'usage (35), stockages de déchets inertes (27), traitement de déchets électroniques en fin de vie (9) ou de stockage d'artifices de divertissement (8).

Par ailleurs, 10 visites de surveillance d'organismes habilités en contrôle d'équipements sous pression (ESP) et 25 visites de surveillance sur la sécurité des ESP ont été effectuées.

2 805 km de canalisations de transport de matières dangereuses ont été couvertes par des arrêtés de servitudes d'utilité publique soit 99 % du linéaire de canalisations concernées en région.



Réforme anti-endommagement des réseaux de transport et de distribution

La DREAL a réalisé 10 inspections de chantiers afin de s'assurer de la sécurité des travaux à proximité des différents réseaux de transport et de distribution (électricité, télécom, gaz).

146 accrochages de canalisations de gaz ont été recensés et ont fait l'objet d'actions spécifiques de la DREAL.

Utilisation de produits chimiques, biocides ou fluides frigorigènes

83 entreprises de la région fabriquant, important ou utilisant des produits chimiques, des biocides ou des fluides frigorigènes, ont été inspectées.

Contrôle des véhicules et sécurité routière

Les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL ont procédé à 652 opérations de contrôle sur route au cours desquelles 5 591 véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs ont été examinés. Environ 13% des véhicules contrôlés étaient en infraction. 1 191 infractions ont été relevées dont une majorité liée au non-respect des temps de repos des conducteurs. 138 contrôles dans les entreprises de transport routier de la région ont également été réalisés. 64 infractions ont été relevées pour réalisation de cabotage en situation irrégulière. 4 entreprises étrangères ont été interdites de cabotage pour l'ensemble du territoire national pour une durée d'un an.

Par ailleurs, 106 centres de contrôle technique de véhicules ont été inspectés et 229 opérations de contrôles techniques supervisées pour s'assurer du déroulement correct de l'examen de ces véhicules. Au total, 4 décisions préfectorales de suspension provisoire d'agrément d'installations ou de contrôleurs ont été prononcées ainsi que 2 avertissements.



OBJECTIFS 2017

- Déployer l'autorisation environnementale unique pour les projets ICPE et IOTA (Installations Ouvrages, Travaux Aménagements).
- Finaliser l'élaboration des 2 PPRT et poursuivre la mise en œuvre des mesures foncières et les travaux post-PPRT.
- Mettre en œuvre en collaboration avec l'ARS et le Conseil régional le troisième PRSE notamment en lançant un appel à projets.
- Réaliser 80 visites d'inspection sur les produits et les substances chimiques, les nano matériaux et les produits biocides.
- Réaliser 13 inspections sur la stratégie de défense incendie des établissements stockant des liquides inflammables.
- Examiner les mises à jour des études de danger des établissements SEVESO.
- Poursuivre la lutte contre les fraudes dans le domaine du transport routier.
- Faciliter la mise en œuvre des actions destinées à réduire la pollution de l'air.
- Instruire l'actualisation des arrêtés de mesures d'urgence en cas de pics de pollution de l'air.



Chiffres clés

* 79 % des dossiers d'autorisation ICPE instruits en moins d'un an

* 652 opérations de contrôles routiers

FOCUS

Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3)

Approuvé le 14 février 2017, le PRSE 3 est une déclinaison régionale de la troisième version du Plan National Santé Environnement élaborée conjointement par l'Agence régionale de santé, le conseil régional et la DREAL.

Le groupe régional en santé environnement (GRSE), a assuré depuis juillet 2015 le suivi de l'élaboration du PRSE 3.

Dans notre région, son élaboration a fait l'objet de plusieurs étapes :

- la réalisation d'un diagnostic régional santé-environnement par l'Observatoire Régional de Santé afin de mettre en avant les territoires exposés, les principales sources de nuisances et les caractéristiques régionales, en identifiant les inégalités en termes de santé et d'environnement,

- la mise en place de 4 groupes de travail chargés de définir des actions à mettre en œuvre sur le territoire. Ces derniers étaient articulés autour de 4 thèmes : air intérieur, air extérieur, qualité de l'eau et des sédiments et santé-environnement et territoires.

Le PRSE3 a été présenté par la DREAL et l'ARS au Groupe Santé Environnement à l'Assemblée Nationale en mars 2017, présidé par le député G.Bapt.





Prévention des risques naturels

La DREAL contribue au renforcement de la sécurité des personnes, des biens et des activités, par la maîtrise et la réduction des risques (inondations, rupture de digues et de barrages).



BILAN 2016

Contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques

28 barrages ou digues ont été inspectés par le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (SCSOH).

16 études de danger de digues ou barrages ont été instruites au 31 décembre 2016.

Une plaquette d'information sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs a été élaborée.



Travaux sur le lit et les digues dans le bassin de la Loire

L'État a mené les derniers travaux de renforcement prévus au troisième plan Loire grandeur nature (PLGN III) sur les digues du domaine public fluvial :

- la levée du val d'Ouzouer, protégeant environ 5 000 personnes contre les inondations, a été renforcée à Saint-Benoît-sur-Loire (longueur de 840 m – coût : 600 000 €),

- la levée d'Orléans, protégeant près de 60 000 habitants a fait l'objet d'une réparation ponctuelle du talus côté Loire à Jargeau dans une zone de forte activité karstique (risque d'effondrement).

Le PLGN IV (2014-2020) prévoit un volet important de travaux de renforcement des digues de protection contre les inondations avec une enveloppe prévisionnelle d'environ 66 M€.

L'État a initié les premières opérations du plan Loire IV avec deux chantiers :

- la levée de Tours, (120 000 habitants protégés), a été fiabilisée à Montlouis-sur-Loire et La-Ville-aux-Dames par la mise en place d'un écran étanche

dans le corps de la digue (longueur de 2 km et profondeur moyenne de 8 m – coût : 2 100 000 €),

- la « grande levée » du val d'Authion (60 000 personnes protégées) a été renforcée lors d'une première tranche de travaux à La Chapelle-sur-Loire par un enrochement disposé en pied du côté Loire (longueur de 1 750 m - coût : 1 400 000 €).

L'État a également engagé les études pour permettre la réalisation des opérations cofinancées avec les collectivités locales (Agglomération Orléans Val de Loire, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Tour(s) plus) pour un montant prévisionnel de 8 M€ :

- les deux premières opérations d'un projet global de fiabilisation de la levée d'Orléans (écrans étanches à St-Pryvé-St-Mesmin, St-Denis-en-Val, Sigloy et Guilly pour un total de près de 5 km),

- la poursuite des travaux sur la levée de Tours (tronçon de 1,5 km à Montlouis-sur-Loire),

- l'achèvement du renforcement de 1,7 km de pieds de digue à la Chapelle-sur-Loire.

Après ceux d'Orléans et de Tours, deux nouveaux programmes de fiabilisation des digues, ont été réalisés : Blois et l'Authion.

Bilan hydrologique de l'année

Le bassin de la Loire a connu en 2016 des situations extrêmes assez marquées : des crues majeures sur l'ensemble des affluents de la Loire, du Cher et de l'Indre en mai et juin mais également un étiage significatif avec le mois de décembre le plus sec depuis 1959.

Hydrométrie et prévision des crues

La DREAL est chargée de l'hydrométrie et de la prévision des crues sur la Loire et plusieurs de ses affluents. Bien que confrontée à plusieurs fortes crues et à un étiage long, la DREAL a poursuivi son effort d'amélioration de ses outils pour mieux anticiper les événements hydro-météorologiques et apporter plus d'information au public.

OBJECTIFS 2017

- Continuer la mise en oeuvre des travaux prioritaires prévus au quatrième plan Loire grandeur nature (PLGN IV) sur les digues de Tours, Orléans et d'Authion.
- Poursuivre l'action de contrôle des ouvrages hydrauliques en région Centre-Val de Loire : visite de sécurité de 4 barrages et de 17 digues.
- Poursuivre l'instruction des études de dangers de ces ouvrages.
- Améliorer la disponibilité et la qualité des données hydrométriques.
- Agrandir le territoire couvert par la prévision des inondations.
- Fournir des prévisions de crue enrichies aux gestionnaires de crise et au public.



Commémoration de la crue de 1866

Le 150^e anniversaire de la crue de 1866 a permis la mise en œuvre d'actions conduites par la DREAL Centre-Val de Loire, l'Établissement public Loire (EPL) et des collectivités :

- * une exposition visant à sensibiliser le grand public au risque inondation ;
- * une journée portes ouvertes au château de l'Isle, sur le val d'Orléans ;
- * la reconstitution par le service de prévision des crues, avec les outils actuels, de la crue de 1866, pour comprendre les messages qui seraient délivrés aujourd'hui en cas de crue ;
- * une conférence web organisée avec plus de 300 participants et un Web TV magazine permettant aux acteurs du territoire d'apporter leur vision sur la prise en compte du risque ;
- * des manifestations locales dans plusieurs villes (Orléans, Tours, Nevers...).

FOCUS

De très fortes crues en mai et juin

Après un semestre assez humide, les fortes pluies de fin mai et début juin ont généré des crues majeures sur de très nombreux affluents de la Loire, du Cher et de l'Indre. Sur plusieurs secteurs, des crues centennales ont été constatées. La DREAL, notamment la cellule d'expertise digues et les services de prévision des crues et de contrôle des ouvrages hydrauliques, et les DDT se sont très fortement mobilisées en appui des gestionnaires de crise pendant cet épisode et à la suite pour :

- assurer le bon fonctionnement du réseau des stations de mesure des hauteurs d'eau ;
- réaliser de nombreux jaugeages de crue ;
- élaborer et diffuser des prévisions quantitatives de hauteurs d'eau et de débits ;
- surveiller les ouvrages de protection (digues) ;
- instruire les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
- apporter une expertise, sur les désordres observés (inondation A10, canal d'Orléans, digues, risque d'effondrement karstique).



Chiffres clés

- * 418 cartes de zones inondées potentielles disponibles
- * 511 vigilances aux crues de niveau jaune et 201 de niveau orange émises
- * plus d'une centaine de mesures de forts débits (jaugeages) pendant les crues
- * plus de 700 prévisions quantitatives de hauteurs d'eau publiées sur le site Internet Vigicrues

Connaissance et évaluation environnementale

La DREAL traite les dossiers de l'autorité environnementale et veille à la qualité et à la diffusion de la connaissance environnementale notamment en soutenant les actions des associations oeuvrant sur ce thème.

BILAN 2016

Soutien aux associations

Pour améliorer la connaissance de l'environnement, sensibiliser à la transition écologique et énergétique et développer l'éducation à l'environnement et au développement durable, 17 associations de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement ont été subventionnées à hauteur de 160 000 euros pour leur contribution à des actions de terrain à destination du grand public et des scolaires.

Exercice de l'autorité environnementale



En 2016, 368 dossiers ont été traités soit +23 % par rapport à 2015 mais avec une répartition sensiblement différente :

- une stabilité du nombre d'avis de l'autorité environnementale et de demandes d'examen au cas par cas pour les projets,
- une nette augmentation de demandes d'avis (+80 %) et des sollicitations pour examen au cas par cas (+138 %) par rapport à 2015 pour les documents d'urbanisme,
- une augmentation de dossiers « avis » et de sollicitations pour examen au cas par cas (+43 %) pour les plans, schémas et programmes,
- une forte diminution des demandes de cadrages préalables par rapport aux années précédentes (4 demandes),
- une augmentation des recours gracieux sur des décisions prises (8 recours en 2016 contre 4 en 2015).

De la donnée à l'innovation

L'année 2016 a vu l'émergence très forte de la problématique « données ». Elle s'est traduite, notamment, par la mise en place au niveau ministériel de la fonction de superviseur des données. Les données constituent, en effet, un patrimoine que la DREAL s'efforce de valoriser dans des processus de traitement qui aboutissent à la production d'informations destinées au public ou aux décideurs.

La production en continu du Profil Environnemental Régional reste un des produits phares résultant de ces processus. L'effort d'automatisation du traitement des données s'est poursuivi par la montée en compétence sur l'utilisation de logiciels libres. La mise à disposition de données au public reste une mission prioritaire de la DREAL. Pour cela elle s'est attachée à moderniser le « Portail des données à la commune », qui délivre des données environnementales au public, en application de la convention d'Aarhus. Il permet notamment :

- la prise en charge de nouvelles thématiques et des évolutions futures,
- la co-construction de projets et d'observatoires thématiques entre partenaires territoriaux.



<http://donnees.centre-valde Loire.developpement-durable.gouv.fr/bdcomm24/>

Cette mission de la DREAL participe à l'appui des incubateurs de startup (pôle de la Green Tech Verte à Orléans, Lab'O, ...) ou des projets innovants liés au traitement des données, qui ont vu le jour en 2016.



Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Le comité de pilotage du SINP a validé la charte conjointe Observatoire régional de la biodiversité-SINP, et différents outils techniques (liste des espèces dont les données peuvent être sensibles à la diffusion). La DREAL a participé au niveau national au développement d'une plate-forme de bancarisation des données naturalistes.



OBJECTIFS 2017

- Poursuivre le soutien aux associations.
- Mettre à jour le Profil environnemental régional.
- Informer les porteurs de projets sur la réforme du contenu de l'évaluation environnementale.



Chiffres clés

- * 368 instructions de dossiers d'avis de l'autorité environnementale
- * 17 associations financées pour la protection de l'environnement

FOCUS

La réforme de l'évaluation environnementale

L'année 2016 a été marquée par la réforme de l'évaluation environnementale.

Cette réforme a confié à la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire les décisions et avis antérieurement dévolus aux préfets de département et de région sur les plans, programmes et documents d'urbanisme. Composée de trois membres du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de trois membres associés en fonction de leurs compétences, elle vise à renforcer l'indépendance de l'autorité environnementale. La réforme est opérationnelle depuis juillet 2016.

Par ailleurs, la réforme précise les définitions du processus de l'évaluation environnementale et du projet. Elle définit des procédures uniques afin d'éviter les études redondantes. Elle modifie le contenu des études d'impact : définitions plus précises des mesures d'évitement, de réduction, de compensation ou d'accompagnement des impacts négatifs ; évaluations des effets liés aux travaux de démolition, vulnérabilité du projet au changement climatique, effets en cas de risques accidentels ou catastrophes majeurs. Elle étend le régime des examens au cas par cas. Cette réforme se met progressivement en œuvre en 2016-2017.



Au-delà du périmètre régional

La DREAL assure des compétences bien au-delà des frontières régionales, dans les domaines du paysage, des cours d'eau et de la protection contre les inondations.

BILAN 2016

Plan Loire

Dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat Région signé le 10 juillet 2015 et du programme opérationnel interrégional du FEDER, d'importants moyens financiers sont consacrés au Plan Loire IV 2014-2020, notamment en matière d'amélioration des digues. Les opérations sur les digues et le lit ont concerné le Val d'Authion, majoritairement sur le Maine-et-Loire (49), les études de dangers de Moulins et de Vichy (03) et le projet de fiabilisation de Nevers Rive Gauche (58). Les premiers travaux ont été engagés sur Tours. Le rapport « Enjeux et gestion du lit de la Loire moyenne » avec son annexe concernant la Nièvre (58) a été établi.

Directive inondation

L'année 2016 a été consacrée à la mise en œuvre du Plan de Gestion du Risque Inondation adopté en 2015, et à l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI). Au 31 décembre 2016, 7 SLGRI avaient reçu un avis favorable des instances de bassin.

Gemapi

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations)

La mission d'appui technique auprès du préfet coordonnateur de bassin a montré l'état des lieux des masses d'eau et des systèmes d'endiguements concernés par l'exercice de cette compétence. Par ailleurs, la mission a validé des recommandations à destination des collectivités pour la structuration des maîtrises d'ouvrage locales dans la perspective de l'entrée en vigueur de la réforme GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Un groupe de travail a été constitué avec la trentaine d'établissements publics de coopération intercommunale entre Nevers et Angers pour réfléchir aux modalités de gestion des digues de la Loire moyenne dans le cadre du transfert de gestion qui interviendra en 2024.

Appui aux référents départementaux inondation

Le service de prévision des crues Loire – Cher – Indre fournit un appui technique aux 15 DDT de son territoire de compétence (de la Haute-Loire à l'Indre-

et-Loire) pour la mise en œuvre de la mission de référent départemental inondation. Cet appui a été très important lors des inondations de 2016.

Transmission radio-numérique des hauteurs d'eau plus moderne

Ce système mis en place sur l'amont du bassin de la Loire et de l'Allier permet un envoi plus rapide, plus fiable et plus fréquent des données pour la prévision des crues. 87 stations de mesure sont d'ores et déjà connectées.

Val de Loire

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion pour le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, une politique de classement des sites les plus emblématiques inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO a été engagée en région. En 2016, le classement de 13 sites a été lancé et un dossier transmis au ministère en vue de la préparation du décret de classement. Pour trois autres sites, l'enquête publique préalable au classement a eu lieu.

Pollution par les nitrates

La révision des zones vulnérables, suite à la 6^e campagne de surveillance nitrates, a été conduite. Deux principales étapes ont permis d'aboutir à ce zonage : la concertation et la consultation des instances et du public à la fin de l'année 2016. Ce nouveau zonage entraîne, à l'échelle du bassin, une réduction des zones vulnérables par rapport au zonage étendu de 2015.

Mise en œuvre du SDAGE

Des fiches de lecture du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2016-2021 ont été élaborées. Ces fiches s'adressent en priorité aux services et aux établissements publics de l'État, en charge d'instruire des dossiers dans le domaine de l'eau, et à l'ensemble des partenaires dont : les commissions locales de l'eau, les collectivités territoriales, les usagers professionnels et non professionnels.

OBJECTIFS 2017

- Étendre l'infrastructure de transmission radio-numérique des données hydrométriques.
- Faciliter l'appropriation du SDAGE et la déclinaison du programme de mesures.
- Préparer le prochain cycle de la Directive Inondation.
- Achever l'ensemble des stratégies locales de gestion du risque inondation et les décliner en Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).
- Animer la mission d'appui GEMAPI et réfléchir sur la problématique des digues.
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans l'organisation des compétences en matière d'eau, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.
- Amplifier le rythme de mise en œuvre des travaux sur les digues domaniales au titre du Plan Loire IV 2014-2020.
- Décliner les préconisations du Conseil scientifique dans le plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepom) de la Loire.
- Poursuivre la politique de protection des 20 espaces les plus emblématiques du Val de Loire.
- Poursuivre l'étude paysagère du périmètre Val de Loire UNESCO, et accompagner les projets risquant d'affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Chiffres clés

zones vulnérables 2017

- * 4 881 communes classées entièrement
- * 115 communes classées partiellement
- * 1 967 communes non classées

FOCUS

Les Stratégies locales de Gestion des risques d'inondation SLGRI

La Commission Européenne a adopté en 2007 la « Directive Inondations ».

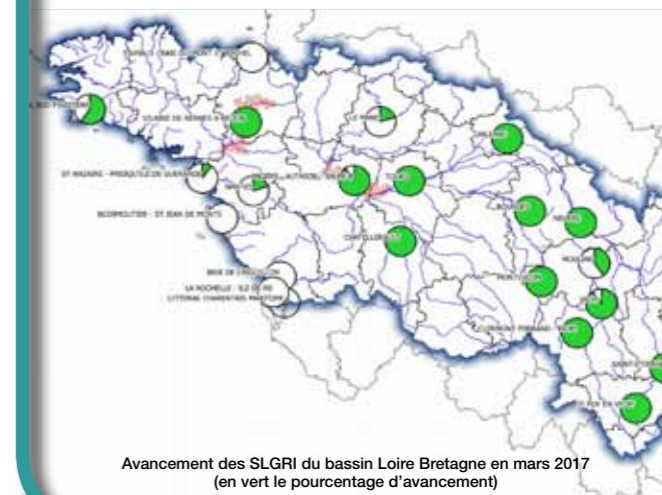
Créées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui transpose cette directive en droit français, les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sont élaborées sur les 22 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI), du bassin Loire-Bretagne dont 14 sur l'axe ligérien. Ces TRI regroupent 50 % de la population du bassin Loire Bretagne potentiellement exposée au risque d'inondation, soit un million de personnes.

Conçues par les collectivités concernées avec le concours des services de l'État, elles déclinent la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne.

Ces SLGRI abordent les différents aspects de la lutte contre les inondations : culture du risque, prévision des crues et des inondations, réduction de la vulnérabilité, limitation de l'urbanisation, fiabilisation des digues, maîtrise des écoulements et gestion de crise.

Ces stratégies doivent aboutir à des programmes d'actions opérationnelles.

Au 1^{er} mars 2017, 10 SLGRI sont approuvées après avis des instances de bassin, les autres devront être approuvées pour la fin de 2017.



Pilotage des actions du MLHD et du MEEM en région

La coordination et l'animation des réseaux métiers qui participent à la mise en oeuvre des politiques des ministères MLHD et MEEM, constituent un volet important des activités de la DREAL, que ce soit avec les services déconcentrés, les établissements publics ou les acteurs de la sphère privée.



BILAN 2016

Pilotage des services régionaux et départementaux

La DREAL anime le réseau des secrétaires généraux de la Zone de Gouvernance des Effectifs (ZGE) ainsi que le réseau régional de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH). Les services de la zone ont été mobilisés, avec le CVRH de Tours et la plate-forme ressources humaines de la préfecture de région, pour la réalisation du plan de GPRH. En 2016, les travaux ont porté en priorité sur l'identification des compétences critiques dans les services et la mise en oeuvre des leviers adéquats pour les maintenir et les développer.

Par ailleurs, la DREAL anime tous les mois un comité de coordination des directeurs DREAL-DDT. En 2016, le séminaire commun avec la DRAAF a porté sur le développement de l'agro-écologie et sur le rôle des services de l'État pour porter cette politique publique.

Prévention des pollutions et des risques

De nombreuses réunions d'information ont été organisées, notamment :

- 1 réunion, le 21 juin 2016, à destination des bureaux d'études afin d'améliorer la qualité des dossiers d'installations classées,
- 14 réunions sur la réglementation pour les exploitants d'installations classées, les fédérations professionnelles et les associations, avec des thématiques variées : autorisation unique, directive SEVESO 3, installations de combustion, tours aéroréfrigérantes, quotas de CO2...,
- 6 journées d'échanges à destination des inspecteurs des installations classées de la DREAL et des DD(CS) PP, des DDT ou des personnels des services préfectoraux sur les risques naturels et technologiques.

En outre, 2 réunions du Club régional « Risques Naturels et Technologiques » ont été organisées pour favoriser le travail en mode projet, les échanges et le partage d'expériences entre les services départementaux et la DREAL.

Le travail en réseau sur la biodiversité

La DREAL reste engagée, au côté du Conseil régional et en lien avec la mise en oeuvre du SINP (Système d'information sur la nature et les paysages) dans la mise en place de l'observatoire régional de la biodiversité (ORB). Il vise à créer les synergies entre acteurs œuvrant sur le champ de la biodiversité et à informer sur l'évolution de la biodiversité, notamment par la production d'indicateurs. A noter, les avancées significatives sur les volets connaissance et gestion des milieux.

Par ailleurs, la DREAL a conforté ses relations avec les établissements publics et notamment l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) pour le financement d'actions relatives aux doubles enjeux de biodiversité et des zones humides.

Animation du réseau de sécurité routière

Une forte mobilisation des pouvoirs publics en 2016 a conduit la DREAL à utiliser d'importants moyens pour sensibiliser ses agents au risque routier lors de la mise en oeuvre des mesures du plan national de lutte contre l'insécurité routière de janvier 2015 et celles prises par le Conseil interministériel de la sécurité routière d'octobre 2015 : sensibilisation aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle, formation à l'éco-conduite, mise à disposition d'éthylotests électroniques à l'approche des fêtes de fin d'année, distribution de disques de stationnement pour inciter à l'utilisation de modes de déplacements alternatifs, exposition sur les principaux enjeux de la sécurité routière.



OBJECTIFS 2017

- Poursuivre les actions d'information des industriels et des associations relatives aux évolutions réglementaires importantes.
- Réunir les bureaux d'étude sur le contenu attendu des dossiers d'autorisation et d'enregistrement ICPE, et sur les évolutions réglementaires.
- Présenter aux exploitants de carrières les nouvelles obligations en matière de Code du travail relatives à l'empoussiérage.
- Animer le nouveau réseau de correspondants « mobilité » des DDT avec pour objectifs de coordonner les avis de l'État sur la mobilité et d'apporter une meilleure connaissance du territoire sur l'offre et la demande de déplacements.
- Organiser avec les agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie une journée d'information sur les nouveaux SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie pour les industriels relevant de la législation ICPE.
- Apporter un appui à la DDT de l'Indre et aux Unités départementales de la DREAL pour la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires.

FOCUS

Le réseau Inter-MISEN

(missions inter-services de l'eau et de la nature)

La mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'eau et de la nature nécessite une bonne synergie entre les services de l'État et les établissements publics, chacun ayant ses compétences propres. C'est, en effet, la conjonction de la mobilisation croisée des leviers régaliens et financiers qui permet d'agir efficacement sur le terrain. Le service eau et biodiversité de la DREAL anime le réseau Inter-MISEN qui rassemble des services de l'État et les établissements publics qui agissent dans les domaines de l'eau et de la biodiversité. Quatre réunions annuelles ont permis de partager au niveau régional les sujets d'actualité et les priorités. Ces réunions sont complétées par des groupes de travail plus thématiques pour approfondir certains sujets jugés prioritaires dans la région. A titre d'exemple, on peut citer les groupes de travail sur la « gestion quantitative », les « milieux aquatiques », les « pollutions diffuses », la « biodiversité »... Ce sont à la fois des lieux d'échanges de pratiques et de production de cadrage visant à faciliter la mise en oeuvre des politiques publiques.

RAPPORT

Service
Eau et Biodiversité
Département
Données et Expertise

Janvier 2016

Guide pour la prise en compte des zones humides

dans un dossier « loi sur l'eau » ou un document d'urbanisme



Organisation et moyens au service des missions

La DREAL a poursuivi ses efforts pour développer la qualité de ses fonctions support indispensables à son bon fonctionnement.

BILAN 2016

Activité contentieux

En 2016, l'activité juridique a pris une ampleur exceptionnelle avec le contentieux éolien puisque toutes les décisions sont systématiquement attaquées devant les juridictions administratives. Cette situation a eu pour effet de submerger les services de l'État de procédures avec des délais souvent très contraints.

- 98 demandes de conseil ou de recherches juridiques ont été adressées sur des thématiques très variées (fonction publique, commande publique, procédures, urbanisme ...),

- 43 mémoires en défense ont été produits devant les tribunaux administratifs d'Orléans et de Limoges, principalement dans des dossiers relatifs aux autorisations d'exploiter des parcs éoliens (23 mémoires),

- 18 nouveaux recours contentieux ont été pris en charge dont la plupart sont toujours en cours d'instruction et dont 7 en matière d'autorisation d'exploiter des éoliennes.

Les fonctions support

Une plaquette d'information précisant la répartition des rôles et missions entre le Secrétariat Général et Support Régional et la Mission Pilotage Stratégie et Qualité a été diffusée en juin 2016.

Gestion budgétaire et comptable

La mise en œuvre de l'outil informatique Chorus DT a été, en 2016, un chantier important. Cet outil s'inscrit dans la démarche générale de modernisation du Système d'Information Financière de L'État. Il doit permettre le remboursement aux agents de leur frais de déplacements professionnels dans les meilleures conditions possibles.



De nombreuses formations ont été organisées, la plupart des agents de la DREAL étant concernés par des déplacements professionnels.

Ressources humaines

La DREAL a accompagné la mise en place de nombreux dispositifs à l'intention des agents : mise en place du nouveau régime indemnitaire (Rifseep),

du télétravail, de la réforme des carrières (PPCR), du don de jours de repos et de l'indemnité kilométrique vélo.

Une journée d'information sur le handicap a réuni le 19 avril 2016 environ 120 agents. Elle a permis de faire évoluer leur regard sur le handicap en participant à des conférences et à des ateliers.

Communication

Les actions de cohésion interne ont été poursuivies (e-lettre mensuelle, sessions de culture commune, intranet et internet), ainsi que l'assistance aux services pour l'organisation de réunions et de publications diverses. Une assemblée générale des agents a été organisée en juin 2016 et a réuni 214 agents.

L'unité communication établit depuis mars 2016 le panorama de presse de la DREAL précédemment géré par un autre service.



Certification qualité

Suite au travail, mené en 2016, sur l'adaptation des processus certifiés à la nouvelle version 2015 de la norme ISO 9001, l'audit effectué par le Bureau Veritas Certification du 10 au 12 janvier 2017 a conduit au renouvellement de la certification pour 3 ans de la plupart des activités de la DREAL (certificat consultable sur le site internet de la DREAL).



OBJECTIFS 2017

- Donner suite aux constats de l'audit de renouvellement de janvier 2017 sur la certification ISO 9001/2015.
- Organiser la mise en œuvre du télétravail pour les agents de la DREAL.
- Améliorer le bien être au travail des agents notamment par la mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux.
- Renforcer les compétences en management à travers la formation et le club management.
- Assurer une meilleure adéquation entre les ressources et les missions prévisibles, en matière d'effectifs, d'emplois et de compétences.
- Donner du sens, clarifier l'organisation et les missions du nouveau service Secrétariat général et support régional.
- Suivre les déménagements de l'Unité départementale 36 et de l'unité formation à Châteauroux.
- Fiabiliser et optimiser le suivi des budgets de fonctionnement.
- Poursuivre l'accompagnement des services dans les procédures d'archivage, suite au regroupement de la DREAL sur 2 sites.

Chiffres clés

- * 235 265 visites du site Internet de la DREAL Centre-Val de Loire
- * 610 382 pages vues sur le site
- * 67,1 % de visites du site internet provenant de moteurs de recherche

FOCUS

Regroupement de la DREAL sur deux sites

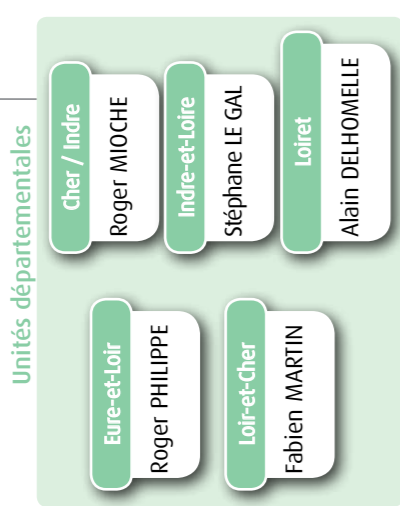
En mai 2016, le siège de la DREAL Centre-Val de Loire a été regroupé sur deux sites, Buffon et Coulomb, dans un objectif d'amélioration du fonctionnement de la DREAL et de réduction des coûts (libération de la location du bâtiment des Aulnaies en juillet 2016). Pour loger une partie des agents, un bâtiment à ossature bois d'environ 1 000 m², répondant aux nouvelles normes, a été construit au moyen d'un bail à construction. Les locaux réalisés en 8 mois hébergent désormais le Service Déplacements Infrastructures Transports.

Parallèlement, le projet a consisté en une densification des sites de Buffon et de Coulomb, propriétés de l'État. Cela a conduit à déménager la plupart des agents du siège. Cette opération, très complexe, a mobilisé fortement les équipes du département des moyens généraux, tant au niveau informatique qu'au niveau logistique, ainsi qu'au niveau budgétaire et comptable.

Cette nouvelle situation permet d'améliorer le management des services et constitue une source d'économie sur les dépenses de fonctionnement. En effet, cette opération a permis de réduire la surface occupée de 1 300 m² et de générer une économie de 310 000 € de loyer annuel.



Directeur : Christophe CHASSANDE
 Directeur adjoint : Pierre BAENA
 Directrice de cabinet : Candice HUBERT
 Unité communication : Renée CULLERIER
 Conseillère Prévention : Marylène GAGNEPAIN



Secrétariat Général et Support Régional (SGSR)

- Département des Ressources Humaines
Jean Christophe WOLAND
- Département des Moyens Généraux
Bruno TURQUET

Pôle Social Régional (PSR)
Annie SOUTON

Mission Pilotage Stratégie Qualité (MPSQ)
Céline ROCHELLE

Service Bâtiment, Logement, Aménagement Durables (SBLAD)

Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE

- Mission Patrimoine paysager et Val de Loire
Thierry MOIGNEU
- Département Aménagement Durable du Territoire
Arnaud BALSON
- Département Logement et Habitat
Pierre DUMON
- Département Bâtiment Durable
Pascale FESTOC

Service Eau et Biodiversité (SEB)

Sandrine REVERCHON-SALLE

- Département Biodiversité
Christian FEUILLET
- Département Eau et milieux aquatiques
Lena DENIAUD

Service Environnement Industriel et Risques (SEIR)

Xavier MANTIN

- Département Impact Santé et Stratégie de l'Inspection
Maud GOBLET
- Département Risques et Sécurité Industrielle
Ronan LE BER

Service Déplacements Infrastructures Transports (SDIT)

Pascal PARADIS

- Département Infrastructures Déplacements
Serge GAILLARD
- Département Transports Routiers et Véhicules
Laurent MOREAU

Service Evaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance (SEEVAC)

Olivier CLÉRICY LANTA

- Département Appui à l'Autorité Environnementale
Thérèse PLACE
- Département Valorisation des Données, des Etudes et de la Connaissance
Jacques THORETTE
- Département Énergie Air Climat
Olivier GREINER

Service Hydrométrie Prédiction des Etiages et des Crues (SHPEC)

Lionel BERTHET

- Département Hydrométrie Maintenance Données
David BESSON
- Département Prédiction des Etiages et des Crues
Frédéric DAGÈS

Service Loire et Bassin Loire-Bretagne (SLBLB)

**Patrick FERREIRA
Johnny CARTIER - adjoint**

- Département Délégation de Bassin
Nicolas MEYER
- Département Plan Loire
Hervé PINATEAU
- Département Études Travaux Loire
Sébastien PATOUILLARD

Mise à jour : 04/04/2017

Faire du développement durable une réalité quotidienne

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES DREAL

Depuis le début de l'année 2014, les DREAL se sont engagées vis-à-vis de leurs partenaires dans le cadre d'une chartre sur la mise en œuvre des lois et règlements.

La DREAL Centre-Val de Loire participe pleinement à cette démarche par la mise en œuvre des cinq engagements prévus dans la charte :

- 1 - mise en application des principes du développement durable dans ses processus de fonctionnement, en particulier au travers de son Plan administration exemplaire (PAE) et de son Plan de déplacement d'administration (PDA),
- 2 - instruction des dossiers dans une logique de proportionnalité, tenant compte des bénéfices attendus des exigences réglementaires au regard des enjeux des projets et territoires,
- 3 - information des porteurs de projets sur les procédures administratives et les réglementations pour favoriser un aboutissement rapide des projets et leur bonne intégration environnementale,
- 4 - transparence des décisions, participation du public et diffusion des connaissances, en particulier par la mise en ligne sur son site internet des données et informations,
- 5 - écoute des parties prenantes et suivi des engagements dans le cadre de la démarche qualité. Tous les services de la DREAL sont impliqués dans le système de management par la qualité et la certification ISO 9001 de la DREAL a été renouvelée pour 3 ans en janvier 2017.

Faire du développement durable une réalité quotidienne

LES DREAL S'ENGAGENT

Pour mener à bien leurs missions, les DREAL prennent vis-à-vis de leurs partenaires (acteurs socio-économiques, collectivités, associations...) cinq engagements dans la mise en œuvre des lois et règlements.

- Mettre en application les principes du développement durable
- S'inscrire dans une logique de proportionnalité dans les dossiers qu'elles portent et instruisent, contribuant ainsi à leur sécurité juridique
- Faciliter l'aboutissement rapide des projets et leur bonne intégration environnementale
- Faciliter la participation du public et contribuer à la transparence des décisions
- Inscrire leur activité dans une démarche qualité.

Etat de la chartre d'engagements des DREAL agréée par le ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le secrétaire général des ministères et des DREAL ou nom de l'ensemble des DREAL, DEAL, DREA, DREI et DREI. Janvier 2014

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
www.territoires.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr



Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, entourée des directrices et directeurs régionaux.

Plaquette présentation

À télécharger sur :
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-centre-val-de-loire-en-quelques-mots-a1776.html>

LA DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE EN QUELQUES MOTS...



Une ambition et des compétences
au service de la transition écologique,
énergétique et de l'aménagement
durable

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
www.developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
www.logement.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Centre-Val de Loire

5, avenue Buffon CS 96407

45064 Orléans cedex 2

Tél. 33 (0)2 36 17 41 41

Fax : 33 (0)2 36 17 41 01

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

